

# PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN PRODUCTION LAITIÈRE DIRECTIVES

# I. INTRODUCTION

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) sont un organisme à but non lucratif financé par les producteurs laitiers de partout au Canada et représentent les 10 000 fermes laitières du pays. Notre organisation joue un rôle de leader au nom de l'industrie dans plusieurs domaines importants, entre autres en finançant et en soutenant la recherche en production laitière et en nutrition et santé humaines. Les PLC investissent depuis longtemps (plus de 30 ans) dans la recherche laitière afin de stimuler l'innovation et d'assurer un avenir durable au secteur.

Les investissements des PLC en science sont guidés par la <u>Stratégie nationale de recherche laitière 2022-2027</u>. La stratégie a été élaborée au moyen de consultations impliquant un large éventail d'intervenants tant du milieu scientifique que de l'industrie et a mené à l'identification de résultats ciblés et de priorités de recherche dans les trois domaines suivants : durabilité des fermes laitières; santé, soin et bien-être des animaux; et les produits laitiers dans la nutrition et la santé humaines.

Le Programme de financement de la recherche en production laitière des PLC (le « **Programme** ») vise à soutenir la recherche scientifique dans le domaine de la production laitière et à générer de nouvelles connaissances et innovations au profit du secteur laitier.

Les PLC ont adopté un système d'évaluation par les pairs et un processus de demande de financement comparable à celui des principaux organismes subventionnaires (p. ex., le CRSNG).

# II. PRIORITÉS DE RECHERCHE

L'objectif du Programme est de favoriser l'innovation, d'accroître l'efficacité et la durabilité des fermes ainsi que d'améliorer les pratiques relatives à la santé, au soin et au bien-être des animaux. Les projets de recherche soumis dans le cadre du Programme doivent viser à résoudre des problèmes/enjeux ayant une perspective nationale.

Veuillez vous référer à <u>l'annexe</u> pour connaître tous les détails sur les priorités de recherche.

#### III. ADMISSIBILITÉ

Les chercheurs des universités et collèges canadiens et/ou des centres de recherche provinciaux et fédéraux sont admissibles au Programme. Les chercheurs non canadiens pourraient être considérés comme co-chercheurs ou collaborateurs.

Le chercheur principal (le « **Chercheur principal** ») est responsable de la direction complète du projet approuvé (le « **Projet** ») et des autres activités reliées à son exécution efficace. Le rôle du ou des cochercheur(s) du Projet doit être clairement défini. Les étudiants et stagiaires ne sont normalement pas admissibles à agir en tant que co-chercheurs.

Un chercheur ne peut pas mener simultanément deux projets dans le cadre de ce Programme dont il est le Chercheur principal. Cependant, le même chercheur peut être co-chercheur que sur un seul autre projet.

Le réseautage est encouragé. Les projets devraient, lorsque possible, impliquer des équipes complémentaires de chercheurs de partout au Canada.

La recherche et le développement de produits commerciaux ne sont pas admissibles.

#### IV. ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

Dans le cadre de cet Appel de propositions, la soumission d'une Lettre d'intention (la « **Lettre d'intention** ») est la première étape du processus de demande de financement. Veuillez consulter le <u>site</u> web pour toutes les informations sur le Programme.

La Lettre d'intention sera révisée, en premier lieu, par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière, lequel est composé de chercheurs indépendants, d'experts techniques et de producteurs laitiers. Sur la base des recommandations du comité consultatif, le <u>Conseil canadien de recherche laitière</u> des PLC prendra les décisions finales concernant la sélection des Lettres d'intention. Les Chercheurs principaux dont les Lettres d'intention sont considérées comme ayant une approche scientifique appropriée pour répondre aux priorités de recherche ciblées dans le présent Appel de propositions et générer des connaissances et innovations qui auront un impact sur le secteur laitier seront invités à soumettre une Proposition complète (« **Proposition** »).

Les Propositions seront évaluées sur la base de leur présentation globale, de leur clarté, de leur mérite scientifique et de leur faisabilité technique, de l'expertise de l'équipe, des occasions de formation, des possibilités de vulgarisation et du transfert des connaissances et d'un budget réaliste. Les Propositions seront premièrement soumises à un processus externe et indépendant d'évaluation par les pairs. En fonction des résultats des évaluations externes par les pairs, le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière évaluera les Propositions et formulera des recommandations. Le Conseil canadien de recherche laitière des PLC prendra les décisions finales concernant les Propositions. Les décisions seront communiquées aux Chercheurs principaux en juillet. L'approbation du financement est conditionnelle à l'obtention de fonds de contrepartie. La date prévue de début des Projets est au début de l'année civile suivante.

L'approbation de la Lettre d'intention et/ou de la Proposition ne doit pas être interprétée en soi comme une garantie de financement. L'approbation est considérée comme définitive lors de la signature du protocole d'entente (le « **Protocole d'entente** ») (section VII).

Dans certains cas, des projets qui sont d'intérêt pour les PLC, mais qui ne respectent pas les délais établis, pourraient être pris en considération.

#### V. VOLETS

Le Programme de financement de la recherche en production laitière comprend 2 volets :

#### **Volet PROJET de recherche**

Ce volet soutient des Projets de recherche ciblés qui répondent aux caractéristiques ci-dessous :

- Durée : 1 à 3 ans
- Montant maximal pouvant être demandé au PLC : jusqu'à 150 000 \$ et jusqu'à 50 % du budget total du Projet.
- Priorités de recherche : vous référez à l'annexe.
- Les fonds de contrepartie doivent couvrir au moins 50 % du budget total du Projet et doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (par exemple, le gouvernement, le milieu universitaire, d'autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire).

#### Volet PROGRAMME de recherche

Ce volet soutient les programmes de recherche nationaux, c'est-à-dire un ensemble de projets interreliés entre eux, impliquant plusieurs partenaires de recherche et de financement et répondant aux caractéristiques ci-dessous :

- Durée : 3 à 5 ans
- Montant maximal pouvant être demandé aux PLC : jusqu'à 150 000 \$ et jusqu'à 33,3 % du budget total du Projet.
- Priorités de recherche : vous référez à l'annexe.
- Les fonds de contrepartie doivent couvrir au moins 66,7 % du budget total du Projet et doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (par exemple, le gouvernement, le milieu universitaire, d'autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire).

# VI. PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

#### a) Lettre d'intention

La lettre d'intention doit être soumise sur le formulaire de la Lettre d'intention à <u>dairyresearch@dfc-plc.ca</u> au plus tard le 8 janvier 2024. Le formulaire de la Lettre d'intention pour chaque volet est disponible sur le <u>site web</u>.

À noter : Le même Chercheur principal peut soumettre plus d'une Lettre d'intention. Cependant, indépendamment du nombre de Lettres d'intention approuvées, une seule Proposition par Chercheur principal peut être soumise pour évaluation finale. Inverser le nom du Chercheur principal avec celui des co-chercheurs n'est pas acceptable et pourrait entraîner le rejet de la Lettre d'intention ou de la Proposition.

Le formulaire PDF fourni pour la Lettre d'intention est complet en soi et conçu pour éliminer tout besoin d'y annexer du matériel additionnel pour transmettre les informations pertinentes (c.-à-d. annexes ou lettre d'accompagnement). Les pages additionnelles seront supprimées du formulaire de la Lettre d'intention. Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire de la Lettre d'intention. N'utilisez pas de caractères réduits. La police est Arial 11 points.

Les Lettres d'intention soumises en français seront traduites pour les réviseurs anglophones; le Chercheur principal et/ou les membres de son équipe ne pourront pas réviser la traduction.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les Lettres d'intention à d'autres parties qui financent la recherche.

# b) Proposition complète

Si la Lettre d'intention est acceptée, les PLC fourniront un formulaire de Proposition complète qui devra être rempli et soumis à <u>dairyresearch@dfc-plc.ca</u> au plus tard le 15 avril 2024.

Des changements majeurs à la Lettre d'intention ne seront pas autorisés, sauf s'ils ont été suggérés par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière. Apporter de tels changements pourrait faire en sorte que la Proposition ne soit pas révisée.

#### Directives pour remplir les Propositions :

• Veuillez respecter les limites d'espace et de format du formulaire Proposition complète. N'utilisez pas de caractères réduits. La police doit être Arial 11 points.  Le formulaire Proposition complète est complet en soi et ne doit pas contenir de pages et/ou pièces jointes autres que des tableaux et des figures. Un maximum de trois manuscrits peut être joint à la Proposition et ceux-ci doivent être pertinents pour les fins du Projet proposé.

#### • CV pour le Chercheur principal et les co-chercheurs

Un curriculum vitae complet pour le Chercheur principal et chacun des co-chercheurs, dans le format du CV commun canadien (CVC) (CRSNG) ou sur le formulaire de CV des PLC (fourni sur demande), doit être joint à la demande de financement.

#### • Titre du Projet

**Un bon titre est très important.** Le titre doit être concis et indiquer clairement le sujet du Projet proposé et refléter son objectif principal. Il ne doit y avoir aucune abréviation ou acronyme dans le titre. Le titre peut être modifié d'un commun accord entre les PLC et le Chercheur principal.

### Détails du projet

Dans le formulaire Proposition complète, des informations détaillées sont requises sur le contexte; les objectives et hypothèses; l'approche expérimentale; les étapes jalons; l'expertise de l'équipe et la formation de personnel hautement qualifié; les avantages potentiels et les retombées économiques pour le secteur laitier; et les activités de vulgarisation et de transfert des connaissances. Veuillez noter que les calculs de puissance et de taille de l'échantillonnage doivent être inclus dans la Proposition.

En vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du financement, les PLC se réservent le droit de transmettre les demandes de financement à d'autres parties qui financent la recherche.

## c) Renseignements pour le budget

Le montant total demandé aux PLC peut aller jusqu'à 150 000 \$ et représenter jusqu'à 50 % du budget total du Projet pour le Volet Projet de recherche et représenter jusqu'à 33.3 % du budget total du Projet pour le Volet Programme de recherche.

L'enveloppe disponible pour cet Appel de propositions est d'environ 400 000 \$.

Des informations détaillées sur les besoins financiers du Projet doivent être fournies, conformément aux indications ci-dessous.

#### Personnel

Quatre catégories de personnes peuvent être rémunérées :

- 1. Le personnel de recherche dont les compétences sont requises pour mener le Projet;
- 2. Les techniciens officiellement classés comme tels par leur institution de recherche;
- 3. Les étudiants aux cycles supérieurs (M.Sc. et Ph.D.); et
- 4. Les stagiaires postdoctoraux.

La justification budgétaire du personnel doit être incluse. Les PLC se réservent le droit de demander à l'institution de recherche des renseignements additionnels sur les avantages sociaux. Le salaire du Chercheur principal et des co-chercheurs ne sont pas admissibles dans le cadre du Programme.

# • Équipements majeurs

Les PLC ne fournissent aucun financement pour l'acquisition d'équipements. Toutefois, dans des cas particuliers où l'équipement s'avère essentiel au projet, les PLC peuvent, à leur

entière discrétion, contribuer à l'acquisition d'équipements majeurs, sur demande écrite de l'institution de recherche et/ou du Chercheur principal. Par équipement majeur, on entend les articles d'un coût supérieur à 10 000 \$.

#### Matériel et fournitures

Les dépenses couvrent les fournitures consommables comme les animaux de laboratoire et leur alimentation, les produits chimiques, la verrerie et les fournitures pour l'équipement existant et l'entretien du matériel. Les dépenses supérieures à 500 \$ par article doivent être détaillées.

#### Publications et frais de publication

Les PLC encouragent la publication des résultats de recherche dans les revues scientifiques de renom avec comité de lecture. Le choix de la revue dans laquelle publier les résultats appartient du Chercheur principal. Les revues canadiennes ou internationales de renom largement lues au Canada doivent être priorisées. Les frais de publication **doivent** être inclus dans le budget.

<u>Note</u>: Les publications résultant du soutien des PLC doivent être reconnues en utilisant la mention suivante : Ce projet a été financé par les Producteurs laitiers du Canada. Conformément à l'entente de recherche, les Producteurs laitiers du Canada n'avaient aucun rôle dans la conception et la réalisation de l'étude, la collecte des données et l'analyse ou l'interprétation des résultats ainsi que la décision de publier les résultats.

#### Déplacements

Les PLC encouragent les chercheurs à participer à des réunions scientifiques au Canada ou à l'étranger, lorsque pertinentes, dans le but de présenter les résultats obtenus dans le cadre du Projet financé. Les frais de déplacement peuvent être de 2 000 \$ par année ou 10 % du montant demandé à ce Programme, selon le montant le moins élevé.

#### Autres frais

Les frais informatiques pour l'analyse des données et les autres frais engagés dans le cadre du projet financé sont admissibles. Les dépenses supérieures à 500 \$ doivent être détaillées.

## • Frais généraux ou indirects

Les PLC ne payeront aucuns frais généraux/indirects à l'institution de recherche, au Chercheur principal et/ou au(x) co-chercheur(s), selon le cas, pour le Projet financé par les PLC.

# • Dépenses non autorisées

Les honoraires d'experts-conseils/consultants ne sont pas admissibles, à moins d'une approbation écrite préalable des PLC.

#### d) Financement de contrepartie/autres sources de financement

Les fonds qui seront demandés à d'autres sources doivent être décrits dans la section Budget des formulaires PDF. Les Chercheurs principaux doivent avoir vérifié auprès des organismes/partenaires de financement si le Projet est conforme aux priorités de recherche et aux lignes directrices de l'organisme/partenaire. Les fonds de contrepartie doivent provenir de sources autres que les organisations de producteurs laitiers (par exemple, le gouvernement, le milieu universitaire, d'autres partenaires de l'industrie agricole ou alimentaire).

Les Chercheurs principaux doivent soumettre leurs Projets aux organismes/partenaires de financement pour les fonds de contrepartie au plus tard 90 jours après la réception de

l'approbation conditionnelle du Projet par les PLC, saut indication contraire dans la lettre de décision des PLC.

#### VII. PROTOCOLE D'ENTENTE

Le financement doit être alloué intégralement aux activités de recherche supervisées par le Chercheur principal. Avant d'entamer le Projet, un Protocole d'entente (disponible pour consultation sur demande) doit être conclu entre l'institution de recherche, le Chercheur principal, les PLC et les autres partenaires de financement.

Le Protocole d'entente définit les droits et les obligations de l'institution de recherche, du Chercheur principal et des PLC, incluant sans limitation :

- Responsabilités du Chercheur principal et de l'institution de recherche dans la conduite du Projet;
- Responsabilité financière des parties relativement au Projet;
- Rapports de progrès et final;
- · Publication des résultats du Projet;
- Droits de propriétés intellectuelles;
- · Utilisation commerciale des résultats du Projet; et
- Confidentialité.

Conformément aux dispositions du Protocole d'entente, l'institution de recherche et /ou le Chercheur principal accorde aux PLC une licence pour utiliser les résultats du Projet à des fins internes, non commerciales et de recherche; une première option pour négocier une licence commerciale exclusive pour exploiter les résultats du Projet; et un droit de premier refus sur toute offre d'un tiers visant à commercialiser les résultats du Projet. Dans le cas où les PLC ne sont pas impliqués dans la commercialisation des résultats du Projet, les PLC percevront une redevance basée sur les bénéfices nets générés par l'institution de recherche grâce aux résultats du Projet, le pourcentage de la redevance serait déterminé avant la commercialisation dans le cadre de négociations de bonne foi fondées sur des conditions commercialement raisonnables.

#### VIII. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le défaut de remplir et de soumettre la Lettre d'intention ou la Proposition complète de la manière décrite dans ces directives peut retarder ou empêcher l'évaluation par le Comité consultatif scientifique d'experts en production laitière aux fins de financement par les PLC. Des dérogations aux directives ci-dessus ne seront autorisées que si elles sont approuvées par les PLC.

Toutes les demandes d'informations additionnelles concernant l'un des points ci-dessus doivent être adressées à dairyresearch@dfc-plc.ca.

# ANNEXE PRIORITÉS DE RECHERCHE

# Pour le volet PROGRAMME de recherche :

- → Toutes les priorités de recherche identifiées dans la <u>Stratégie nationale de recherche laitière</u> 2022-2027.
- → Priorité additionnelle : Explorer les actions qui pourraient être entreprises au niveau de la ferme afin de rapprocher le ratio de production de solides non gras sur la matière grasse (SNG/G) du ratio demandé par le marché canadien.

# Pour le volet PROJET de recherche, les priorités de recherche ci-dessous :



# **DURABILITÉ DES FERMES LAITIÈRES**

Résultat ciblé : Des systèmes de culture durables sont définis pour assurer la productivité à long terme

#### Priorités de recherche :

- → Concevoir des systèmes de rotation des cultures et étudier des mélanges fourragers complexes adaptés aux régions et aux types de sol, la culture intercalaire, la double culture, le sursemis et des pratiques de cultures-abri pour améliorer la santé du sol, lutter contre les mauvaises herbes, optimiser les rendements et conserver la valeur nutritive pendant toute la saison
- → Améliorer la qualité, le rendement et la résistance (sécheresse, inondation, survie à l'hiver) des plantes fourragères par des pratiques de sélection et de régie (pour la production et la conservation), telles que l'augmentation de la valeur nutritive et de la longévité productive, la réduction de la dormance automnale de la luzerne, et l'augmentation des rendements des graminées (repousse) pendant l'été.
- → Optimiser les pratiques exemplaires de gestion du fumier, des nutriments et des pesticides dans divers systèmes de culture.
- → Explorer des alternatives aux plastiques d'enrobage (par exemple, les matériaux biodégradables, le recours aux composants du lait dans l'élaboration ou la création de bioplastiques, etc.) tout en s'assurant que les alternatives ne soient pas dommageables pour l'environnement (ex. : résidus ou microparticules non biodégradables).

Résultat ciblé: Des stratégies propres au Canada pour réduire de façon économiquement rentable les gaz à effet de serre (GES), maximiser la séquestration du carbone et s'adapter aux changements climatiques sont identifiées

#### Priorités de recherche :

→ Identifier des stratégies pour atténuer les émissions de GES (principalement celles provenant des vaches et de la gestion du fumier) en tenant compte du caractère pratique, de l'impact/efficacité par rapport aux coûts, en faisant appel à des approches transdisciplinaires (comme les laboratoires vivants ou l'innovation ouverte).

- → Mettre au point une méthodologie normalisée reconnue pour mesurer la séquestration du carbone sur les fermes et évaluer son potentiel pour compenser les émissions de GES de source laitière et qui permet de faire des comparaisons mondiales.
- → Identifier et évaluer, dans le contexte canadien, des pratiques et de nouveaux traits génétiques des plantes/cultures et des animaux permettant de relever les défis actuels et à venir (par exemple, de nouveaux pathogènes, le stress causé par la chaleur et le froid, la sécheresse et les inondations/grands coups d'eau) associés aux changements climatiques.
- → Étudier les synergies et les compromis entre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et celles d'atténuation des émissions de GES.

# Résultat ciblé : Le potentiel des pratiques et des technologies novatrices d'utilisation et de conservation de l'eau à la ferme est évalué

#### Priorités de recherche :

- → Développer des pratiques ou des technologies permettant de maintenir l'humidité du sol, même en conditions de sécheresse, de limiter l'érosion hydrique lors de précipitations abondantes et de réduire l'utilisation de l'eau associée à la production de cultures.
- → Identifier les occasions de réutilisation de l'eau et mettre au point des technologies peu coûteuses de recaptage et de traitement de l'eau à la ferme.
- → Explorer le potentiel de concentrer le lait (extraction de l'eau) à la ferme ou dans un centre de traitement (par exemple pour le transport du lait sur de grandes distances ou entre provinces) et estimer les conséquences sur la qualité, le transport, la transformation du lait, la gestion des sous-produits à la ferme, la rentabilité, etc.

# Résultat ciblé : Des mesures économiquement rentables et concrètes pour accroître la biodiversité sont clairement définies

#### Priorités de recherche :

- → Évaluer et démontrer les avantages et les effets à court et à long terme d'une augmentation de la biodiversité dans les fermes laitières.
- → Étudier le potentiel de stratégies telles que les pâturages, le mélange complexe de cultures, l'utilisation de plantes en culture intercalaire ou aux endroits non cultivés (zone riveraine, restauration de milieux humides, boisés, etc.) et d'autres initiatives (par exemple, des dortoirs à chauve-souris) destinées à favoriser la biodiversité végétale et animale ainsi que les insectes pollinisateurs.

# Priorité additionnelle :

→ Explorer les actions qui pourraient être entreprises au niveau de la ferme afin de rapprocher le ratio de production de solides non gras sur la matière grasse (SNG/G) du ratio demandé par le marché canadien.

Note : Les impacts économiques des nouveaux outils, stratégies, pratiques et technologies à mettre en œuvre dans les fermes laitières canadiennes doivent être évalués dans le cadre du Projet.